

# DES SCIENCES COLONIALES À LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE

## AVEC LES PAYS DU SUD

### *L'évolution des enjeux, des stratégies et des perspectives de la recherche publique depuis la fin du 19<sup>ème</sup> siècle*

#### EN GUISE D'INTRODUCTION.

La curiosité et l'esprit scientifiques, les méthodes expérimentales d'investigation et d'observation, bref la naissance des sciences au sens moderne du terme, sont contemporaines des débuts de l'expansion européenne. La découverte de l'Amérique, la première expédition circum-africaine vers l'Orient, le premier tour du monde sont, certes, des aventures motivées par la recherche de sources de richesses nouvelles et de produits exotiques, des « *Eldorado* » qui font rêver souverains, commerçants et aventuriers ; elles sont aussi une façon de manifester puissance et rayonnement. Elles sont tout autant le fruit d'une nouvelle compréhension d'un monde sphérique, d'une maîtrise jamais atteinte jusqu'alors de l'astronomie, et de la mise en pratique, pour utiliser un jargon moderne, de technologies directement issues de la spéculation et de l'expérimentation scientifiques : cartographie, instruments révolutionnaires de navigation, premiers rudiments d'océanographie et premiers balbutiements de ce qu'on ne pourra pas appeler avant longtemps « *ethnographie* », c'est-à-dire l'observation de peuples étrangers, qui restent étranges, mais ne sont plus mythiques.

Les premières aventures coloniales, notamment les conquêtes des Amériques, ne seront pourtant pas d'inspiration scientifique ; elles chercheront le profit rapide et l'exploitation à portée de main. Mais au fur et à mesure qu'elles évolueront vers des implantations durables, la mainmise sur de vastes territoires, leur administration et le contrôle de populations nombreuses et diverses, on éprouvera un besoin grandissant d'organiser la connaissance des milieux naturels et humains, de mieux en saisir les causes et les effets, afin de mieux les maîtriser et d'en tirer un meilleur parti. C'est ainsi que les Hollandais créent en 1778, avec l'appui de la Compagnie des Indes de l'Est, la Société Batavia pour les arts et pour les sciences, qui s'intéressait à l'origine aux langues et aux coutumes des possessions néerlandaises. La présence scientifique anglaise outre-mer est très ancienne : dès le début du 17<sup>ème</sup> siècle, la Compagnie anglaise des Indes a entretenu des rapports étroits avec les milieux scientifiques britanniques ; elle a encouragé ses employés, dont certains étaient recrutés en raison de leurs compétences scientifiques (naturalistes, astronomes...), à la collecte de connaissances relatives au milieu.

Dans un domaine différent, les religieux espagnols et portugais ont joué, un peu tard, il est vrai, un rôle essentiel dans la connaissance des peuples amérindiens et de leurs civilisations. Si leur motivation était de faire barrage autant que cela était possible à une exploitation jugée excessive des populations, et d'évangéliser ces dernières, leur démarche était bien une démarche scientifique. Samuel Champlain, à l'origine de la première implantation durable en Nouvelle France, était géographe-cartographe du roi, et il poursuivit pendant vingt-cinq ans un travail méthodique d'exploration où la part de l'ethnologie n'était pas la moindre.

Mais le souci de maîtriser des connaissances indispensables à la colonisation n'était pas le seul moteur de l'activité scientifique dans des contrées lointaines. Les aventures et mésaventures d'un La Condamine en Amérique du Sud sont là pour témoigner de ce que la science de son époque ne pouvait plus connaître de frontières et que le monde tout entier était son domaine. Les grandes explorations du 18<sup>ème</sup> siècle avaient toutes des objectifs scientifiques, définis, organisés, avant le

départ, en Europe et en fonction des questions que se posaient les savants européens et les élites éclairées ; leur premier but était d'approfondir la connaissance de l'univers : les expéditions des Cook et autres Bougainville furent d'abord des expéditions scientifiques, destinées à rassembler des informations dans tous les domaines dont les noms modernes sont : sciences de l'univers (astronomie, géologie, géographie physique, océanographie, climatologie) ; sciences du vivant (botanique, agronomie, zoologie, entomologie, premiers rudiments de médecine tropicale) ; sciences de l'homme (linguistique, ethnologie, économie). L'une des plus folles expéditions coloniales qui clôt le 18<sup>ème</sup> siècle, l'expédition d'Égypte, fut un fiasco politique et militaire, mais l'une des plus remarquables aventures scientifiques de l'époque moderne, qui mobilisa un nombre impressionnant des savants de ce temps.

Le souci de connaître pour administrer, gérer, tirer profit, la soif de connaissances fondamentales n'expliquent qu'en partie les motivations des savants, des techniciens, des administrateurs et des politiques. La science occidentale est aussi comprise comme un moyen d'influence culturelle sur des élites lointaines, comme l'un des éléments déterminants de la supériorité de l'Occident et, selon les tempéraments et les époques, la justification de la domination coloniale ou un fondement majeur de sa mission civilisatrice. C'est notamment en introduisant les disciplines en pleine expansion en Europe et en étudiant de l'intérieur la société et la civilisation chinoises, mais avec des méthodes scientifiques modernes, que les Jésuites tentèrent de se faire accepter, voire désirer, par la cour impériale du 18<sup>ème</sup> siècle et, à travers elle, par les élites intellectuelles chinoises. En 1930, encore, et beaucoup plus naïvement, Édouard de Martonne, officier d'infanterie coloniale, cartographe des colonies réputé et géographe reconnu, membre de la toute récente Académie des sciences coloniales, déclarait devant ses confrères : « *À l'heure où, dans presque toutes les colonies, s'éveillent les revendications des élites indigènes grisées de leur jeune savoir comme d'un vin nouveau, il est sage de tempérer cette présomption trop hâtive par la démonstration de notre supériorité scientifique, seule susceptible d'enchaîner les esprits sans les comprimer* ».

À soi seul, ce thème de la relation entre la science et l'expansion de l'Occident aux temps modernes, de même que celui de la place de la science dans son influence, sinon dans certaines formes encore actuelles de sa domination, pourraient occuper des heures d'exposés et de débats passionnants. Mais on limitera ici le propos à essayer de comprendre pourquoi et dans quelle mesure il s'est constitué, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et tout au long de la période coloniale, des « *sciences coloniales* », revendiquées comme sciences à part entière par leurs acteurs, considérées comme sciences subalternes par bien des savants installés dans leurs carrières universitaires et métropolitaines, et ce qu'elles sont devenues dans le contexte des indépendances et de l'aide au développement.

On se référera, pour l'essentiel, à l'expérience française, sans pour autant s'interdire, lorsque ce sera utile ou éclairant, de recourir à l'exemple d'autres expériences. Cette limitation ne doit pas occulter le fait que les problématiques ici abordées dépassent largement le seul cadre français, et que le dialogue Nord/Sud implique bien d'autres acteurs et institutions.

On essaiera tout d'abord de comprendre pourquoi ont été mis en place, avec plus ou moins de détermination, par des acteurs individuels ou institutionnels, des dispositifs destinés à promouvoir des « *sciences coloniales* » et quelles en étaient les finalités. Puis on examinera comment l'on est passé des « *sciences coloniales* » à de la « *science pour le développement* », les confusions et les difficultés que l'on a rencontrées, les leçons que l'on peut en tirer aujourd'hui alors qu'il n'existe plus personne, depuis les années 1950, pour se revendiquer d'être praticien d'un champ de recherche relevant de la logique fondatrice de ces « *sciences coloniales* ». La « *science pour le développement* », si ce concept a jamais eu un sens, est en train de le perdre pour laisser la place à des démarches scientifiques de finalités et de nature fort différentes, même lorsque leur objet d'étude et de recherche se situe pour l'essentiel dans les pays du Sud ou à leur propos.

Pour conclure, on tentera un coup de projecteur sur les enjeux du futur dans le domaine des sciences en relation avec ces pays.

## **LES « SCIENCES COLONIALES ».**

## DES SCIENCES POUR GUIDER LA MISE EN VALEUR DES COLONIES.

Même si l'objectif d'expansion ou de domination culturelle reste présent pendant la deuxième moitié du 19<sup>ème</sup> siècle et la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, il ne touche qu'une part infime des élites locales, qui sont d'ailleurs plus appelées à admirer les « *sciences pures* » ou « *fondamentales* » que produisent les colonisateurs dans leurs métropoles qu'à y participer. C'est bien plus par rapport aux sciences dites « *appliquées* » et utiles, voire indispensables à toute politique de mise en valeur, que s'est structurée la recherche coloniale : aux premiers rangs de ces sciences, l'agronomie, la médecine et l'entomologie, suivies de façon plus disparate et plus aléatoire de la géologie, dans la mesure où elle était utile aux recherches minières, de l'hydrologie et de l'hydrogéologie et de quelques autres disciplines de la nature. Assez tardivement, un effort d'organisation de la recherche en sciences humaines dans un cadre colonial sera consenti, et à quelques remarquables exceptions individuelles ou collectives près, la « *partie noble* », mandarinale pourrait-on dire, de la recherche anthropologique, ethnologique, sociologique et économique restera le fait des universitaires et intellectuels métropolitains ; il suffit pour s'en convaincre de rappeler l'expédition transafricaine de Marcel Griaule et de Michel Leiris<sup>1</sup>, dont la démarche est assez éloignée de celle des scientifiques de terrain, tel un Maurice Delafosse.

À la fin du dix-neuvième siècle, parallèlement à la construction des empires coloniaux modernes, trois préoccupations ont sous-tendu l'élaboration des « *sciences coloniales* » : pour les responsables administratifs et techniques métropolitains en poste dans les colonies, la bonne connaissance des peuples, de l'environnement, des ressources, apparaissait souvent comme un impératif auquel les sciences et techniques pratiquées en Europe n'apportaient pas de réponse adaptée. Pour beaucoup, en outre, la colonisation ne pouvait se justifier, dans le cadre d'une idéologie de progrès, qu'à travers la mission civilisatrice du colonisateur (les Anglais parlaient d'impérialisme constructif) ; cela impliquait, entre autres, de se substituer à des sociétés – ou à leurs élites - incapables de tirer parti de leur milieu et d'organiser rationnellement l'exploitation de leurs ressources : le colonisateur avait les capacités, notamment scientifiques, et par conséquent le devoir de le faire à leur place, d'en tirer le bénéfice et d'en ristourner leur juste part aux populations colonisées. Pour d'autres, enfin, généralement plus discrets dans leurs affirmations, il s'agissait plus simplement de mettre en valeur, dans l'intérêt bien compris du colonisateur, les territoires coloniaux.

La première guerre mondiale, qui a fortement impliqué les colonies dans l'économie de guerre, et pas seulement sous la forme de la conscription, a fait en outre apparaître qu'elles pouvaient apporter un appui sérieux, en temps de crise, aux efforts et aux sacrifices des métropoles. On est ainsi passé de la notion de colonisation rationnelle à celle de mise en valeur scientifique des colonies, supposant une stratégie de long terme, appuyée par une recherche de longue haleine et à finalités très marquées.

On renverra le lecteur intéressé à connaître plus en détail les relations entre le « *parti colonial* », le ministère des colonies, les gouvernements, les lobbies scientifiques des années 1880 à l'immédiat avant-guerre de 1939, à une thèse publiée en 1991 par l'ORSTOM : « *Des savants pour l'Empire* », de Christophe Bonneuil. On citera également un ouvrage plus récent, d'Emmanuelle Sibeud, « *Une science impériale pour l'Afrique ? (1878-1930)* »<sup>2</sup>. On notera, au passage, qu'il existe peu d'études de fonds sur l'histoire des sciences coloniales, toutes partielles, en ce qui concerne la France, alors qu'elles ont constitué un élément essentiel de la pensée coloniale et qu'elles ont fortement inspiré les doctrines, voire les politiques coloniales<sup>3</sup>.

Cette histoire, pour être mal connue, n'en est pas moins trop riche pour être résumée en quelques pages. On se contentera donc d'un résumé, qu'il est possible d'emprunter à Christophe Bonneuil. L'auteur caractérise ainsi, dans la conclusion de sa thèse, la stratégie des différents acteurs de l'organisation des recherches coloniales, distinguant quatre lignes directrices :

- la vision d'une « *vraie science pour l'Empire* », celle des partisans d'une recherche de haut niveau dans les colonies, en relation étroite avec le ministère de l'Instruction publique, seul capable

<sup>1</sup> Voir en encadré, à ce sujet, p. , une citation partielle de l'introduction de « *Une science impériale pour l'Afrique ? La construction des savoirs africanistes en France, 178-1930* » - Emmanuelle Sibeud – Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2002

<sup>2</sup> Dito – Et « *Des savants pour l'Empire* » - Christophe Bonneuil – ORSTOM, 199, voir également en encadré

<sup>3</sup> Voir une courte bibliographie *in fine*.

d'élaborer un plan d'ensemble et de mobiliser des scientifiques de qualité. Ceux-ci sont cependant marginalisés dans la science française, et sont demandeurs d'une organisation de la recherche coloniale ;

- les tenants de « *la science appliquée par la technostructure impériale* », c'est-à-dire, pour l'essentiel, les agronomes liés, sous une forme ou une autre, au ministère des colonies, acteurs d'une recherche très appliquée, dirigée par le ministère ;

- les partisans de « *la bonne vieille science* » dans les colonies, en gros les spécialistes des inventaires, relativement fermés à toute préoccupation de ce que nous qualifierions aujourd'hui de valorisation et de transfert technologique ; dans cette optique, il n'y a pas à proprement parler de « *sciences coloniales* » mais des sous-catégories de disciplines, relatives aux descriptions et inventaires de leurs spécificités tropicales : elles relèvent idéalement du Muséum National d'Histoire Naturelle.

- et ceux qui estiment qu'il ne faut, aux colonies, que de la « *science productive* », c'est-à-dire celle qui ne poursuit pas d'objectif scientifique *stricto sensu* ; ils estiment que la science, si elle n'est pas directement et rapidement applicable pour des résultats concrets, est un luxe coûteux pour les territoires. Ils sont donc peu favorables à quelque plan d'ensemble que ce soit, et préfèrent les initiatives locales, en fonction des préoccupations locales.

On rappellera brièvement que la création l'Académie des Sciences coloniales a été, en 1922, une étape marquante du débat sur la science coloniale et qu'elle a fortement contribué à l'orienter, en essayant de promouvoir une synthèse entre la « *mission civilisatrice* » à laquelle doivent contribuer les sciences et leur apport au mieux-être et au progrès des colonies et des colonisés<sup>4</sup>.

#### **LA MISE EN PLACE TARDIVE D'UN DISPOSITIF SCIENTIFIQUE COLONIAL.**

Concrètement, c'est vers la fin de la période coloniale - on notera, à ce sujet le retard de la France par rapport à d'autres puissances coloniales, comme l'Angleterre, les Pays-Bas et même la Belgique - que se mettent enfin en place les principaux organismes conçus pour être les instruments de la recherche coloniale. D'un côté, plusieurs instituts de recherche agronomique explicitement coloniale (IRAT, IRHO, IEMVT, CTFT...), dont certains sont étroitement liés aux milieux économiques : leur vocation est, clairement, de répondre aux besoins de recherche des producteurs de produits d'exportation qui, à la fois, procurent les ressources douanières et fiscales essentielles aux colonies et contribuent à la sécurité des approvisionnements de la métropole ; ils entrent donc, sans ambiguïté, dans la logique de la mise en valeur. D'un autre côté, en France métropolitaine, le gouvernement avait restructuré, développé et organisé, dans le courant des années trente, la recherche publique en créant, à côté de l'université, jugée peu performante, la première version de l'actuel CNRS : celui-ci avait rapidement revendiqué un rôle dans la coordination, voire le pilotage, de la science destinée à appuyer l'effort colonial. Le débat devient vif juste avant et pendant la guerre : il oppose les tenants d'une organisation centralisée et coordinatrice de la recherche publique française, incluant le domaine colonial, et ceux qui estiment que la recherche aux colonies présente des spécificités et des finalités particulières, suffisantes pour justifier la création d'une structure autonome, relevant plutôt du ministère des Colonies que de celui de l'Instruction publique. On simplifie, évidemment, les problématiques en présence, notamment en ne rendant pas compte des querelles de personnes, d'institutions et de chapelles, qui ont cependant joué un grand rôle dans les décisions. Cela relativise la pertinence de ces problématiques, qui ont pu être largement théorisées après coup.

En bref, un « *Service de Recherches Scientifiques Coloniales* » est créé en juin 1942, bientôt remplacé par un « *Office de la Recherche Scientifique Coloniale* », en octobre 1943, organisme doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, présidé, il convient de le souligner, par le directeur du CNRS. La vocation de cet organisme est « *d'orienter, coordonner et contrôler les recherches scientifiques aux colonies* » et de « *mettre la science au service des colonies* » (on notera que l'accent est d'abord mis sur les recherches intéressant la production agricole, mais aussi sur la formation des chercheurs, *de facto* des chercheurs métropolitains : ce

---

<sup>4</sup> Cependant, de façon surprenante, compte tenu des ambitions affichées par les initiateurs de cette académie, qui entendaient lui donner un rôle d'impulsion et d'animation, la plupart des ouvrages ou communications en colloques relatifs à l'histoire des sciences coloniales omettent de la citer ou n'y font que sommairement allusion.

n'est que beaucoup plus tard, et dans d'autres contextes, qu'apparaîtra le souci de former ou de contribuer à former des chercheurs originaires des pays du Sud). L'organisme sera maintenu, sans véritable réorientation, après la Libération, et ses moyens seront assez significativement accrus. Accessoirement, parallèlement à des réformes partielles, il s'appellera successivement ORSOM, puis ORSTOM, Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer.

Il est intéressant de citer des extraits d'une plaquette de présentation de l'ORSC de 1945 et de son rapport d'activité 1946-1947, qui résumant bien les finalités, mais aussi les ambiguïtés de la recherche coloniale orientée vers ce que l'on commence alors à appeler le développement plutôt que la mise en valeur.

Première citation : « *Deux conceptions s'offraient : - le service central de l'Office pouvait constituer la tête d'un immense organisme s'étendant sur toutes les Colonies, et dont tous les éléments (Instituts ou Services de Recherche) auraient dépendu étroitement de son autorité ; - à l'opposé, l'Office pouvait n'être qu'un organisme métropolitain, distributeur de conseils et de subventions, sans lien avec les Chercheurs. À l'actif de la première formule, on pouvait mettre la possibilité d'une action énergique brisant les cadres quelquefois trop étroits d'une Administration locale préoccupée, souvent à juste titre, beaucoup plus de l'immédiat que de l'avenir. À son passif, s'inscrivait le risque d'aggraver le divorce qui tend toujours à s'établir entre le Technicien chargé des applications et le Chercheur que son goût de l'inédit peut éloigner parfois de la réalité et du but à poursuivre. Rejetant néanmoins la deuxième formule totalement insuffisante pour relever le niveau scientifique des recherches dans notre Empire, l'Office s'est rallié à une solution de juste mesure qui consiste à aider et à animer les organismes existants, et à limiter la création d'unités nouvelles aux cas où elles font totalement défaut. C'est ainsi que de nombreux laboratoires et établissements métropolitains participeront aux travaux de recherche intéressant les Colonies* ».

Deuxième citation : « *L'ORSC n'a pas pour but, avoué ou caché, de se superposer à des organismes de recherches lorsqu'ils existent. Son rôle est d'aider et d'animer les organismes existants et de limiter la création d'organisations nouvelles au cas où elles font totalement défaut. C'est ainsi que, dans la Métropole, il fait appel à de nombreux laboratoires et établissements qu'il subventionne, soit en mettant des crédits ou du matériel à leur disposition, soit en leur affectant du personnel pour travailler à des recherches intéressant les pays d'outre-mer. De véritables services nouveaux sont de la sorte organisés dans ces établissements. Ils participent à la vie même de ces derniers et bénéficient de moyens de travail qui, par leur canal, sont ainsi mis directement au service des pays tropicaux* ».

Ces deux citations résument parfaitement ce que l'on voulait faire et que l'on n'a pas su ou pas pu faire : associer la communauté scientifique française, à tout le moins celle qui relevait de la recherche publique, à une recherche au service des colonies, tout en spécialisant un certain nombre de chercheurs dans la seule recherche en milieu tropical, en veillant à ce que leur niveau scientifique réponde aux critères d'excellence exigés par la science. On n'a pas su ou pu le faire pour au moins deux raisons : la première est qu'entre la création de ces instruments de la recherche coloniale et le radical changement de contexte provoqué par la décolonisation rapide de la décennie suivante, ou à peine plus, et, par voie de conséquence, la transformation des missions, l'expérience n'avait pas le temps d'aboutir ; la seconde est plus fondamentale, et elle reste d'actualité, dans le contexte d'aujourd'hui : les logiques institutionnelles des universités et des organismes de recherche, ainsi que la démarche scientifique de la recherche, ne se prêtent pas facilement à des finalités d'ordre politique, social et économique, à moins que celles-ci ne soient clairement définies et délimitées et que les moyens à consentir pour inciter la communauté scientifique à y contribuer ne soient mis en place. On ne s'étendra pas plus avant sur cette analyse, puisqu'on la verra resurgir dans le contexte actuel de la recherche en relation avec les pays du Sud.

Avant de terminer ce trop bref survol de ce que fut la structuration des sciences coloniales, il est utile de rappeler que les autres puissances coloniales ont, elles aussi, mis en place des instruments, souvent puissants, de recherche dans le cadre de leurs possessions, en maintenant avec plus ou moins de bonheur un lien étroit avec l'ensemble de leurs communautés scientifiques. Le fait mérite d'être signalé, car certains de ces instruments se montrèrent plus puissants et plus efficaces que le dispositif français. Mais, à la différence de ce qui s'est passé ensuite en France, la plupart de ces instruments ont disparu dans les décennies suivant la fin des empires, ou se sont considérablement affaiblis, ou enfin se sont fondus dans le dispositif général de la recherche en

perdant l'essentiel de leurs spécificités. On peut dire, en simplifiant, que la poursuite de la recherche dans et sur les milieux tropicaux est le fait de l'ensemble des universités et instituts de recherche, rejoignant en cela la pratique ancienne et actuelle des grands pays n'ayant pas eu d'empire colonial, au premier rang desquels les États-Unis. On mentionnera, à propos de ces derniers, et très superficiellement, qu'ils ne se sont pas désintéressés, à l'époque coloniale, d'une recherche liée à "la mise en valeur" : elle a été le fait de grandes fondations, qui ont tout particulièrement appuyé la recherche agronomique en créant des centres de recherche, devenus par la suite le premier embryon du dispositif actuel de la recherche agronomique internationale parrainé par la Banque mondiale.

On soulignera également le cas particulier du réseau colonial des Instituts Pasteur, qui a joué un rôle de tout premier rang dans la recherche en médecine tropicale, selon une logique très spécifique qui est toujours la sienne aujourd'hui, et qui échappe aux analyses du présent exposé. Plus généralement, différents services métropolitains ou corps de médecine tropicale, confrontés à des pathologies mal connues en zone tempérée, se sont montrés particulièrement actifs dans le domaine de la recherche et ont grandement contribué, en amont des applications concrètes en faveur des politiques coloniales de santé publique, à ce que l'on pourrait appeler la recherche fondamentale, si ce terme ne prêtait à malentendu dans un domaine où recherche et applications sont indissociables<sup>5</sup>.

Le cas des sciences humaines est tout à fait particulier. Alors qu'elles représentaient, à l'évidence, un élément fondamental pour la connaissance et la compréhension des pays et des peuples dominés et ne pouvaient donc être méconnues des responsables politiques et administratifs, et si une « *science coloniale* » remarquable se construira aussi dans ce domaine, ce sera par des cheminements hors encadrement institutionnel, au moins de la part de l'État. Il faudra attendre le tournant des années 1960 pour que l'ORSTOM s'ouvre aux sciences sociales et celui des années 1980 pour que la recherche agronomique tropicale, à travers le CIRAD, se préoccupe des hommes et de leurs terroirs en plus des plantes et de leurs variétés<sup>6</sup>.

## **LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE « AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ».**

### **DES SCIENCES POUR LA « MISE EN VALEUR » AUX SCIENCES « POUR LE DÉVELOPPEMENT ».**

La recherche, entendue comme un instrument de l'aide publique au développement, n'a constitué après guerre qu'une préoccupation seconde des responsables de la coopération avec les pays du Sud dans les pays du Nord, soucieux de résultats tangibles et visibles de leurs projets. Quant à la coopération scientifique menée en dehors de toute préoccupation d'aide au développement, elle est restée pour l'essentiel embryonnaire, dans la mesure où les communautés scientifiques des pays du Sud étaient faibles, fragiles et dispersées et ne paraissaient que rarement des partenaires gratifiants.

La recherche n'a pas paru non plus être une priorité marquée des gouvernements de beaucoup de ces pays du Sud, en particulier les « *moins avancés* ». Leurs attentes vis-à-vis de leurs « *bailleurs de fonds* » portaient sur d'autres priorités que le développement de leurs capacités scientifiques.

Pourtant, parfois très tôt, en raison, souvent, de l'héritage de la période coloniale, un effort significatif a été consenti depuis le début des années 60 par les « *bailleurs de fonds* » en faveur d'une aide à la recherche au service du développement. Contrairement à d'autres éléments de l'aide publique au développement, ce volet reste mal connu et par conséquent mal évalué.

En France, les activités de recherche en relation avec les pays du Sud ont progressivement élargi leur champ d'opérateurs qui, à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle, concernait de nombreuses institutions aux côtés des organismes issus du dispositif colonial. Les pouvoirs publics ont tenté, pendant deux

---

<sup>5</sup> On notera que le réseau des Instituts Pasteur, hors métropole, ne s'est pas limité aux seuls territoires français – Voir ....le compte-rendu d'une séance commune à l'Académie de médecine et de l'Académie des sciences d'outre-mer, P. ...et sq., dont les présentations illustrent bien la démarche française au cours des deux ou trois dernières décennies.

<sup>6</sup> Voir en encadré la citation partielle de l'introduction d'Emmanuelle Sibeud à son ouvrage « *Une science impériale pour l'Afrique* », op. cit.

décennies environ, de trouver les voies et moyens pour mieux connaître, coordonner, orienter et valoriser les compétences et capacités scientifiques du pays dans le cadre de l'aide au développement des pays du Sud.

Des réflexions à caractère général conduites dans ce domaine ont été pilotées par le CNC (*Comité national de coordination pour la recherche au service du développement*), qui a rassemblé le résultat de ses travaux (conduits en 1995 et 1996) dans un rapport communiqué aux ministres concernés en octobre 1996. Il convient de préciser qu'à l'époque, il ne lui a été donné aucune suite.

De nouvelles réflexions avaient été demandées au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle à plusieurs instances ou à des « *experts* »<sup>7</sup>, réflexions qui n'ont pas plus abouti, pour des raisons qu'il faudra analyser.

Il convient, auparavant, d'examiner le dispositif institutionnel en place aux alentours de l'an 2000, en fonction d'un double ou triple objectif rarement explicité mais relativement aisé à décoder : placer la recherche française en général dans une bonne position compétitive sur les grandes thématiques scientifiques reconnues prioritaires au niveau international et qui ne peuvent plus être menées sans une coopération structurée par de grands projets pluri ou multi nationaux ; nouer des partenariats scientifiques dans certains domaines porteurs de retombées technologiques et, à plus ou moins long terme, économiques ; enfin, dans la ligne d'une dorénavant très ancienne doctrine coloniale et d'une plus récente politique d'aide au développement, contribuer à l'émergence de capacités de recherche dans les pays dits « *du Sud* », y compris parmi les « *moins avancés* ».

Si les deux premiers objectifs ont été poursuivis avec un certain succès, le troisième est resté un parent pauvre, ce bien plus qu'au cours des décennies qui ont précédé la fin de l'ère coloniale et celles qui ont vu ensuite se mettre en place l'aide au développement.

#### **LE DISPOSITIF INSTITUTIONNEL AUX ALENTOURS DE L'AN 2000.**

**Quatre grandes catégories d' « opérateurs »** intervenaient, aux environs de l'an 2000, dans le champ de la recherche et de la coopération scientifique avec les pays du Sud :

- **des ministères** chargés de la définition et de la mise en oeuvre des politiques définies dans ce domaine : le ministère en charge de la recherche, pour la politique scientifique nationale, et le ministère des Affaires Étrangères (et, jusqu'à sa fusion en 1998 avec celui-ci, le ministère de la Coopération), pour la politique de coopération internationale et d'aide au développement ; ils constituaient directement ou indirectement les principaux bailleurs de fonds de l'effort public français et, pour ce qui concerne les Affaires Étrangères, l'un des principaux opérateurs dans ce domaine ; en raison du fort potentiel que représentent les départements et territoires français d'outre-mer au sein du dispositif français de recherche pour le développement, le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer est également concerné, mais il ne finançait plus directement d'activités de recherche depuis 1996.

- **des organismes de recherche « spécialisés » ou « finalisés » sur la recherche pour le développement et en coopération** ; il s'agissait de l'IRD (Institut de recherche pour le développement, ex-ORSTOM) et du CIRAD (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, regroupant depuis le début des années 1980 les anciens instituts de recherche tropicale spécialisé, IRAT, IEMVT, IRHO etc.), institutions nées de la volonté des pouvoirs publics français, dans l'entre-deux guerres, d'organiser la science tropicale *au service des colonies*, puis orientées vers la coopération *pour le développement* après les Indépendances, orientations confirmées et précisées par des réorganisations et des restructurations au début des années quatre-vingts. A côté de ces deux institutions constituant, à travers leurs nombreuses interventions dans l'ensemble de la zone intertropicale, souvent en partenariat, de véritables *réseaux*, plaçons également le réseau international des vingt-cinq Instituts et Centres Pasteur répartis dans une vingtaine de pays et liés à l'Institut Pasteur de Paris qui leur apporte un appui scientifique, logistique ou financier ;

---

<sup>7</sup> Dont l'auteur de la présente contribution.

- **des institutions diverses « non spécialisées »** dans la coopération et l'aide au développement mais qui conduisent ou financent des travaux intéressant les pays du Sud et entretiennent des relations de coopération scientifique avec des institutions de recherche ou d'enseignement supérieur de ces pays, qu'il s'agisse d'échanges de chercheurs, d'accueil ou d'encadrement de jeunes scientifiques en formation, de la conduite de programmes de recherche conjoints, de l'échange d'information scientifique et technique... Ces institutions participaient à l'effort national de recherche en faveur des pays du Sud avec des moyens non négligeables, en lui donnant parfois une orientation explicite de « *recherche au service du développement* ». C'est le cas notamment du CNRS, de l'INRA, de l'IFREMER, de l'INSERM, du BRGM, du CEMAGREF, de l'INRIA, de l'INED, de l'INRETS, de l'ADEME, de l'ANRS, du CEA ainsi que de l'Institut Pasteur (qui, outre l'appui apporté aux instituts du réseau mentionné plus haut, conduit dans ses propres laboratoires et avec ses propres équipes, des recherches dont une part importante intéresse les pays du Sud). C'est le cas également de nombreuses universités engagées dans des coopérations avec des partenaires du Sud et/ou menant des recherches sur des thématiques intéressant le développement ; certaines y consacrent une part relativement importante de leurs moyens. En outre, il convient de mentionner l'effort considérable que représente, pour l'ensemble des universités françaises, l'encadrement des quelques milliers d'étudiants des pays du Sud accueillis dans leurs formations doctorales <sup>8</sup>.

- **et un réseau extrêmement diversifié de chaires ou de laboratoires universitaires**, entretenant des échanges ou des coopérations avec des homologues du Sud, souvent à l'initiative individuelle, par conséquent sans grands moyens ni véritable continuité, à l'exception d'un petit nombre.

Il s'agit donc d'un dispositif d'intervention extrêmement diversifié, voire disparate, dont les différents opérateurs mènent des activités et poursuivent des stratégies correspondant à des finalités qui leur sont propres et selon des modalités, elles aussi, très diverses. Aux yeux des pouvoirs publics, s'affirmant décidés à orienter sinon à coordonner une véritable recherche « *au service du développement* », en complément ou en appui à l'aide publique au développement, il convenait donc de l'organiser, ce que plusieurs gouvernements s'efforceront de faire à travers une mission confiée au *Comité national de coordination pour la recherche au service du développement*, déjà évoqué.

#### **LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU DISPOSITIF.**

Créé par un décret en date du 29 août 1989, le CNC était chargé *d'étudier et de proposer toute mesure de nature à améliorer la coordination et l'efficacité de l'ensemble des actions de la politique scientifique française en faveur du développement et de la politique de coopération scientifique et technique avec les pays en développement.*

Institué auprès des ministres chargés de la Recherche, des Affaires étrangères, de la Coopération et du développement et des Départements et Territoires d'outre-mer, le CNC était présidé par une personnalité nommée par décret, pour trois ans, sur proposition de ces ministres. Il réunissait, outre les représentants de ces derniers, des représentants des ministères chargés de l'enseignement supérieur (lorsque ce ministère n'est pas le même que celui qui est chargé de la recherche), de l'agriculture, de la santé, de l'environnement et du budget et pouvait associer à ses travaux toute personne (scientifique ou non) susceptible de l'aider dans l'accomplissement de ses missions.

Installé en mars 1990, le CNC a surtout - grâce, essentiellement, aux groupes de travail spécialisés qu'il a mis en place - joué le rôle d'une instance de réflexion et d'échange d'informations. Mais, dans l'esprit du texte fondateur, était également confiée au CNC une mission dynamique d'impulsion et d'animation, supposant que ses travaux débouchent sur des recommandations ou propositions appelant traduction dans des décisions gouvernementales et dans la politique mise en oeuvre par les opérateurs, c'est-à-dire essentiellement les institutions scientifiques. Force est de reconnaître que cette mission n'a jamais été remplie ; les propositions et les recommandations n'ont pas réellement été exploitées par les ministères et autres institutions concernés. On notera que le décret créant le CNC n'a pas été abrogé mais que ce Comité ne

---

<sup>8</sup> Selon une évaluation faite en 1996, environ 17 000 étudiants originaires des pays du Sud étaient accueillis dans les formations doctorales françaises (troisième cycle) ; ce chiffre n'a pu être vérifié ou validé.

fonctionne plus (son président n'a d'ailleurs pas été renouvelé à l'échéance prévue, en novembre 1997).

Le CNC a en fait pris la suite (sans pouvoir toutefois s'y substituer) d'un dispositif institutionnel dont il n'a eu ni la dimension ni, surtout, les moyens, dispositif qui fut l'aboutissement d'une volonté politique qui avait commencé à s'affirmer il y a un peu plus de vingt ans.

Depuis 1960, plusieurs rapports consacrés à l'aide publique au développement et à la coopération, par exemple le rapport Jeanneney de 1963, insistaient sur l'importance de la recherche pour le développement.

Mais ce n'est qu'en 1975 que les pouvoirs publics décidaient de mettre en place, au niveau ministériel, un dispositif d'orientation, d'animation et de coordination de la recherche scientifique pour le développement. Un Décret du 29 octobre 1975 confiait à la DGRST (Délégation générale à la recherche scientifique et technique) une mission de coordination générale dans le secteur de la coopération scientifique avec les pays en développement. Ce dispositif fut formalisé peu après par la création, auprès de la DGRST, d'une instance *ad hoc*, le *Comité consultatif de coordination des recherches menées en coopération avec les pays en voie de développement* (Décret du 2 mars 1977), appuyée par une structure légère permanente, le département *Recherche en coopération pour le développement* (RCD). Jusqu'à sa suppression en 1993, ce département a toujours été maintenu au sein de la *Mission scientifique* (de la DGRST d'abord, du ministère chargé de la Recherche ensuite), et a constitué le point d'appui permanent du dispositif interministériel et inter-organismes dans ce domaine.

Dans le cadre de la nouvelle impulsion qu'a connue la politique de recherche française au début des années 80 - création du ministère de la Recherche en mai 1981, grand colloque sur la politique française de recherche et d'innovation technologique de janvier 1982, vote de la Loi d'orientation et de programmation de la recherche (LOP) de mai 1982 - sept « *Programmes mobilisateurs* » furent institués en 1982 dans les domaines correspondant aux grandes priorités de la politique scientifique et technologique nationale, et, parmi eux, le Programme mobilisateur N° 4 (PM4) intitulé *Recherche scientifique et innovation technologique au service du développement du Tiers-monde*.

Placé sous la double tutelle des ministres chargés de la Recherche et de la Coopération, ce programme fut doté d'un dispositif institutionnel complet et cohérent constituant à la fois le cadre de la définition de la politique scientifique nationale au service du développement, le cadre de sa programmation et le cadre de sa mise en oeuvre.

C'est dans le cadre de ce programme qu'ont été préparées les réformes du CIRAD (à l'époque le GERDAT, structure pré figurative de cet institut) et de l'ORSTOM (devenu l'IRD en 1998) qui ont abouti aux décrets de 1984 donnant à ces organismes leurs statuts et missions actuels.

Mais, dès 1981-1982, s'était posée la question de la suppression de ces organismes, qualifiés par certains de "ghettos tropicaux". La décision fut finalement prise de les maintenir et de les réformer dans le double souci d'une meilleure insertion dans le dispositif scientifique français et d'une meilleure valorisation de leurs compétences au sein de ce dispositif. C'est pourquoi il leur fut confié, dans le cadre du PM4, un rôle de « *locomotives* » vis-à-vis de l'ensemble de la communauté scientifique française dans le domaine de la coopération et de l'aide au développement. Mais leur trop forte polarisation sur les pays d'Afrique francophone et, de façon liée, sur les domaines et problèmes propres à ces pays (agriculture, santé, ressources naturelles) n'a pas favorisé les synergies attendues d'un rapprochement avec les autres institutions de recherche françaises, ces dernières coopérant essentiellement avec des pays « *hors champ* », nous dirions aujourd'hui « *émergents* » ou sur le point de le devenir, dont la demande de coopération est extrêmement diversifiée et traite souvent de problématiques scientifiques dont la finalité n'est pas d'abord le « *développement* ».

On notera que depuis le début des années 1980, à périodicité assez régulière, officiellement ou officieusement, la question du maintien ou non d'instituts de recherche spécialisés tels l'ORSTOM et le CIRAD sera posée, la confirmation de leur autonomie dans le dispositif de

recherche publique résultant chaque fois d'un arbitrage purement politique, même si très discret, au plus haut niveau de l'État, malgré une attitude contraire au niveau ministériel.

Le PM4 a favorisé, au sein de l'ensemble du dispositif scientifique français, une meilleure prise en compte et une approche renouvelée de la « *recherche au service du développement* » et de la coopération scientifique avec les pays du Sud. Il a en outre permis de définir des champs thématiques et sectoriels dans le cadre desquels ont été lancées des actions incitatives qui ont fait progresser sinon la structuration du milieu scientifique, du moins la connaissance et la coordination des compétences et capacités françaises dans ce domaine.

Après la suppression du PM4 en 1986, un dispositif allégé, mais toujours animé par le Département RCD, a essayé de poursuivre son action dans le même esprit que celui de 1982, avec des moyens toutefois considérablement réduits.

### **LES LEÇONS QUE L'ON POUVAIT TIRER, AUX ALENTOURS DE L'AN 2000, D'UNE TRADITION PLUS QUE CINQUANTAIRE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE DANS ET AVEC LES PAYS DU SUD.**

Dès sa création en 1989, le CNC s'était appuyé sur un service ministériel entièrement consacré à la recherche au service du développement. A la disparition de celui-ci en 1993, la mise en oeuvre de la politique définie (ou proposée) par le CNC ne pouvait reposer que sur la volonté des ministres concernés et sur l'action des institutions placées sous leur tutelle. N'étant ni une instance de décision (comme l'était le Comité national du Programme mobilisateur) ni une structure opérationnelle (comme l'était le Secrétariat exécutif de ce même Programme) mais un organe consultatif, le CNC ne pouvait avoir d'impact que si ses avis, recommandations et propositions étaient relayés par les responsables de la définition et de la mise en oeuvre de la politique de recherche au service du développement, et que si, en outre, ces derniers disposaient des moyens incitatifs adéquats pour une mise en oeuvre efficace. Ce ne fut à l'évidence pas le cas.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces expériences ? Il en apparaît immédiatement au moins quatre.

La première : il eût été indispensable de disposer en France d'une instance de réflexion, de concertation, d'animation et de coordination pour les actions conduites ou à conduire dans le domaine de la recherche et de la coopération scientifique avec les pays du Sud, compte tenu de la multiplicité et de la diversité des acteurs et des interventions dans ce domaine. Les pouvoirs publics en ont apparemment vu la nécessité depuis longtemps (au moins depuis 1975) et ont régulièrement tenté ensuite de mettre en place des dispositifs et instances *ad hoc*. Force est de constater que ces derniers, même s'ils ont élaboré des propositions intéressantes, n'ont pas ou peu été suivis.

La seconde est que, pour faire un travail pertinent et efficace, élaborer des propositions opérationnelles, cette instance aurait dû associer d'une manière ou d'une autre toutes les parties prenantes, c'est-à-dire non seulement les ministères et administrations responsables des politiques conduites dans ce domaine, mais également les opérateurs (organismes de recherche et universités) et les utilisateurs réels ou potentiels des résultats des recherches. C'était à peu près le cas des instances mises en place dans le cadre du PM4 mais apparemment pas (ou insuffisamment) dans le cadre du CNC où les représentants des organismes de recherche et des formations universitaires ont été plutôt consultés comme "experts" qu'associés comme parties prenantes des politiques, stratégies et actions proposées.

La troisième : il eût été indispensable qu'existent des moyens (institutionnels, financiers) spécifiques pour que les recommandations et propositions faites par cette instance soient suivies d'une mise en oeuvre et que les actions conduites puissent être assorties d'un suivi et d'une évaluation adéquats. Là encore, on peut expliquer les succès et échecs relatifs du PM4 et du CNC par l'existence ou l'absence, selon les cas et les périodes, de ces moyens institutionnels et financiers spécifiques.

La quatrième, enfin, est que ces différents dispositifs et organes qui se sont succédés n'ont jamais réellement circonscrit ni défini clairement le domaine dont ils étaient chargés et que les termes "recherche au service du développement", "recherche en coopération pour le

développement", "coopération scientifique avec les pays en développement" ont été utilisés sans que soient précisés clairement les divers types d'activités et d'interventions qu'ils recouvraient.

Or il est clair que l'on parle de réalités différentes selon qu'il s'agit :

- de relations spontanées entre scientifiques français et scientifiques de pays du Sud, qui ne sont pas de nature différente de celles qui se nouent entre scientifiques des pays du Nord,
- de recherches intéressant directement (ou indirectement) le développement et les problèmes spécifiques auxquels sont confrontés les pays du Sud,
- d'interventions visant explicitement le renforcement des communautés et dispositifs scientifiques des pays du Sud.

Il est par conséquent nécessaire de bien distinguer les différents types d'activités selon leurs natures et leurs finalités, car elles relèvent de stratégies (et peuvent donc faire l'objet de recommandations et de propositions) différentes.

### **CONCLUSION : DES ORIENTATIONS POLITIQUES PEU VISIBLES, UN DISPOSITIF DISPERSÉ, UNE PAGE CENTENAIRE TOURNÉE.**

L'état des lieux, en l'an 2000, du dispositif français de coopération scientifique avec les pays du Sud permet de tirer quelques conclusions:

- Une confusion ancienne entre recherche concernant les pays du Sud, recherche avec les pays du Sud et recherche « *au service du développement* », a conduit à considérer qu'elles avaient les mêmes finalités et qu'elles pouvaient répondre aux mêmes orientations politiques. L'accent mis sur le troisième élément a de plus laissé croire que les préoccupations de développement étaient le fil directeur de l'ensemble, dont chacun des éléments n'était qu'une variante : c'était manifestement un contresens.

- Cette confusion a donné l'illusion qu'un minimum de coordination et d'impulsion par l'Etat permettrait d'assurer la cohérence de l'ensemble, de le structurer, de le mettre au « *service du développement* », pour répondre à la fois à une politique de coopération scientifique avec les pays du Sud et à une recherche sur le développement et utile au développement.

C'était ignorer la réalité du partage des responsabilités dans la définition et la conduite des politiques de coopération avec les pays du Sud et des politiques d'aide publique au développement entre plusieurs ministères (au minimum, entre les Finances, les Affaires étrangères et, jusqu'à l'année dernière, la Coopération, la cohérence de ces politiques n'étant pas solidement assurée au niveau interministériel ou gouvernemental). C'était également ignorer que le ministère en charge de la recherche était peu ou pas associé à ces responsabilités, alors même qu'il maîtrisait, via le Budget Civil de la Recherche et du Développement<sup>9</sup> (BCRD), la majeure partie des ressources budgétaires consacrées à la recherche "au service du développement" (en particulier au fonctionnement et aux investissements des deux organismes dont la finalité explicite était de faire de la recherche *pour le développement et en coopération*, l'ORSTOM et le CIRAD). C'était enfin ignorer qu'en dehors de ces deux Instituts spécialisés, les autres acteurs de la recherche avaient légitimement des finalités et des logiques institutionnelles différentes, que leur mission n'était pas de faire de la coopération, encore moins de se mettre "au service du développement" de pays étrangers, et qu'il fallait par conséquent des demandes spécifiques de l'Etat (ou de toute organisation multilatérale ou internationale responsable de l'aide publique au développement), accompagnées des incitations nécessaires, pour qu'ils y consacrent une part de leur activité scientifique.

- Le "PM4" a cependant fait exception. Il a créé une dynamique : sa finalité et ses objectifs étaient clairs, il mobilisait des moyens importants. Il a probablement joué son rôle fédérateur et donné des résultats intéressants sur le plan scientifique (encore que, sauf erreur, il n'ait pas fait l'objet d'une évaluation d'ensemble), mais dans un domaine limité. Comme on l'a vu, les tentatives suivantes de poursuivre et de développer une démarche cohérente de "recherche au service du développement" n'ont pas réellement abouti, malgré l'indéniable intérêt qu'elles suscitaient.

---

<sup>9</sup> NB : dans ce cas, le mot "développement" vise les applications de la science, à travers les technologies et la valorisation économique.

- La même période se caractérise par des liens et un dialogue insuffisants entre milieu scientifique et milieu des "utilisateurs" ou des "décideurs", réels ou potentiels, et une faible valorisation d'une recherche supposée déboucher sur des résultats utilisables en aval. Le dernier rapport du CNC s'est appuyé sur des travaux de groupes de travail, dont certains ont remis des rapports remarquables sur l'état de la recherche dans tel ou tel domaine, sur les orientations et l'utilisation souhaitables, rapports qui n'ont pourtant pas été utilisés par la suite par les ministères concernés.

- Si l'on constate un manque de visibilité et de lisibilité de la politique française dans ces domaines, on relève également la dispersion et le cloisonnement du dispositif supposé en être l'instrument. Rien que de naturel, au demeurant, car les acteurs de la recherche obéissent d'abord à leur propre logique institutionnelle et à leurs problématiques scientifiques s'il n'y a pas d'indications claires et d'incitations explicites, au niveau du gouvernement, quant aux grandes orientations politiques que l'Etat souhaite donner à la coopération scientifique avec les pays du Sud.

- Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que les approches politiques, le dispositif et les modes d'intervention n'aient guère évolué au cours des deux ou trois dernières décennies, alors que le contexte politique, économique, social et scientifique changeait rapidement dans les pays du Sud comme dans le reste du monde, rendant caduques un certain nombre d'analyses effectuées dans les années soixante-dix et quatre-vingts. En particulier, les besoins, les attentes et les demandes des partenaires du Sud appelaient des adaptations et des réponses qui ne semblent pas avoir fait l'objet de réflexions organisées.

- Sans que l'on puisse établir de relation de cause à effet, on relèvera que, dans le même temps, la politique d'accueil et de formation des jeunes scientifiques étrangers a manqué de dynamisme : les statistiques du Centre International des Etudiants et Stagiaires (CIES, aujourd'hui Égide), principal organisme de gestion des étudiants et stagiaires des pays du Sud, montrent un déclin numérique certain depuis le début de la décennie 1990, même si des dispositions tardives du gouvernement ont pu, en partie et au moins au niveau de l'affichage, inverser la tendance.

Le constat que l'on pouvait faire il y a quelques années, au tournant du 21<sup>ème</sup> siècle, est sévère. Il ne doit cependant pas faire conclure à la médiocrité des acteurs en cause. Les compétences scientifiques dans le domaine des recherches dans ou à propos des pays du Sud sont indéniables dans de nombreuses disciplines ou familles de disciplines ; si elles sont insuffisamment coordonnées, les initiatives de coopération avec des partenaires de pays du Sud sont nombreuses et de tous niveaux : en d'autres termes, les éléments de base pour une politique de recherche publique orientée vers les pays du Sud et vers la coopération existent ; ils pourraient être mieux mobilisés ou mieux canalisés.

La France a profondément remanié son dispositif de coopération avec les pays du Sud depuis 1998 et l'intègre aujourd'hui dans un dispositif résolument international. Malgré des affichages optimistes et un peu forcés, son aide publique au développement est orientée plutôt à la baisse.

Au cours des dernières années, il semble que l'on tourne la page d'une certaine histoire tropicaliste de la recherche. Il est probable que l'ère se termine des organismes ou structures spécialisés dans une recherche scientifique principalement et surtout institutionnellement consacrés aux particularités ou spécificités de diverses disciplines dans les zones intertropicales et d'une certaine façon de concevoir la recherche scientifique en relation avec les pays du Sud : les organismes spécialisés, tels l'IRD ou, dans une moindre mesure, le CIRAD, sont pris dans la tourmente générale de la restructuration de la recherche française, selon une logique et des priorités qui ne doivent plus grand chose aux préoccupations qui avaient été celles du dernier siècle : la mobilisation de la science pour servir à la mise en valeur de pays dominés, plus tard au développement de pays justement dits « *en voie de développement* ». Si ces instituts spécialisés subsistent, ils sont menacés à échéance proche d'être réincorporés dans un dispositif de recherche publique lui-même en pleine réorientation.

Il faut en rechercher la raison dans la nature et les finalités des « *sciences coloniales* » et celles des « *sciences pour le développement* ».

Il était relativement simple, à l'époque coloniale, de maîtriser tous les aspects des « *sciences coloniales* » : la capacité de recherche était entre les mains du colonisateur, il détenait

pour l'essentiel les concepts et les outils de la recherche scientifique, il pouvait à son gré en déterminer les finalités : connaissance du milieu humain, mise en valeur agricole ou minière, amélioration de l'état de santé des populations etc. On a pu dire, titre que portent plusieurs ouvrages dont ceux mentionnés en bibliographie, fût-ce sous forme interrogative, des savants ou des sciences « *pour l'empire* ».

Au début du 21<sup>ème</sup> siècle, le qualificatif « *Sciences d'outre-mer* », traduction de la fin des années 1950<sup>10</sup>, politiquement plus acceptable que « *sciences coloniales* », est devenu ambigu. S'agit-il de sciences utiles pour le développement, si oui, lequel : celui des pays les plus pauvres, des pays intermédiaires ? S'agit-il plutôt de développer les connaissances à propos des pays du Sud, si oui lesquelles et selon quelles modalités et finalités : démarche purement académique, partenariats entre scientifiques du Sud et du Nord ?

L'intérêt subsiste, sans conteste, pour des recherches sur le terrain dans les pays du Sud. Leur finalité n'a pas grand chose à voir avec celle que pourrait définir ces derniers, notamment les plus pauvres, s'ils disposaient d'intelligentsias scientifiques capables de proposer des thèmes de recherche répondant à des préoccupations ou des priorités de leurs sociétés et dotées de moyens pour les mettre en œuvre. Elle n'est pas illégitime mais elle n'a plus aucun point commun avec la finalité de « *sciences coloniales* » qui ont effectivement existé et produit des résultats mais qui n'étaient concevables que dans un contexte politique et culturel bien déterminé.

Elle n'a rien non plus de commun avec ce que l'on a tenté en France pendant trois ou quatre décennies de définir comme une « *science au service du développement* » et qui n'a, somme toute, qu'assez peu produit de résultats directement liés à cette finalité de service. Ce qui ne signifie en aucun cas le désintérêt des chercheurs pour les recherches dans ou à propos des pays du Sud.

Les chercheurs ou les laboratoires qui s'intéressent aux spécificités de leurs disciplines se spécialisent non plus en raison d'une appartenance à une structure explicitement consacrée à la recherche dans et pour le Sud mais en raison de son intérêt intrinsèque au regard de leurs problématiques et intérêts scientifiques.

En d'autres termes, il n'existe plus en France ou il n'existera bientôt plus de recherche dont la finalité institutionnelle serait d'être au service de la mise en valeur ou du développement des pays tropicaux, dominés ou bénéficiant d'une aide publique au développement, travaillant sur des thématiques inspirées par les sociétés et leurs structures étatiques et scientifiques. Les pays dits émergents décident dorénavant de leurs politiques scientifiques et des moyens à leur affecter, en ce sens ils participent dorénavant aux mécanismes classiques de partenariat scientifique obéissant à des finalités scientifiques et non pas à des finalités orientées vers le développement.

C'est dorénavant au niveau international que se définissent les grandes thématiques scientifiques intéressant les pays du Sud, qui ont encore besoin de l'appui de la communauté internationale (climatologie, océanographie, agronomie, eau et hydraulique, santé publique et grandes endémies...). La France joue dans ce concert une partie honorable mais son analyse sort du cadre du présent article<sup>11</sup>.

---

<sup>10</sup> On notera que l'Académie des sciences coloniales n'a adopté cette traduction que bien après le ministère en charge des territoires dominés ou que l'école qui formait les administrateurs, soit peu d'années après l'émancipation de ces territoires. Cette curiosité méritait d'être signalée.

<sup>11</sup> L'auteur envisage de consacrer quelques pages dans sa prochaine contribution « *La France dans les grandes organisations multilatérales* ».

*UNE SCIENCE IMPÉRIALE POUR L'AFRIQUE ? – La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930 – Emmanuelle Sibeud - Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales – 2002.*

Cet excellent ouvrage retrace dans le détail l'émergence, les péripéties et les évolutions des savoirs africanistes en France pendant une période qui s'étend des débuts de la conquête de territoires africains à la veille de la célébration de l'Empire à travers une mémorable exposition coloniale. Trop dense et informé pour pouvoir être ici résumé, il vaut cependant la peine de citer un passage qui donnera peut-être raison au lecteur intéressé pour lire l'ouvrage entier. Dans son introduction, Emmanuelle Sibeud expose avec brio, les contradictions, les ambiguïtés et les réseaux finalement très serrés d'une recherche ethnographique de terrain et du savoir académique qui se construit sur ces bases, reconnu comme tel et cependant le fruit de la réflexion de ces broussards, avides de la reconnaissance

Après avoir rappelé un double, parodique mais vraisemblable, du broussard ethnographe inventé par Van Gennep, Denis Papin, elle écrit :

« ... Au moment où il invente son double parodique, Delafosse occupe une position qui est tout à la fois exceptionnelle, inédite et plus centrale qu'il n'y paraît. Entré à un grade fort modeste dans la carrière coloniale en 1894 mais sorti très vite du rang, il incarne une forme d'excellence professionnelle et ses collègues lui demandent en 1913 de présider leur association professionnelle. Pourtant, depuis 1909, il ne sert plus en Afrique mais cumule les charges d'enseignement à l'École coloniale et à l'École des langues orientales. Maître d'œuvre en 1912 de la synthèse sur le Haut-Sénégal-Niger commandée par le gouverneur de cette colonie, il est coopté par la sélective Société de linguistique de Paris (1909) puis par le nouvel Institut français d'anthropologie (1911) ; il est donc pleinement intégré dans les réseaux scientifiques métropolitains au titre de spécialiste de l'Afrique. Enfin, il est avec Van Gennep le fondateur d'un Institut anthropologique international de Paris (1910) qui veut émanciper l'ethnographie de toute tutelle extérieure et qui rassemble plusieurs dizaines de broussards aspirant à la position d'africanistes. Autrement dit, Delafosse est entre le monde colonial et le monde universitaire, il est profondément impliqué dans l'un comme dans l'autre et cherche à maintenir une équidistance qui lui permet de développer des positions originales. / Il est à la tête d'une courte cohorte d'enquêteurs coloniaux qui sont aussi des gestionnaires de la colonisation, c'est-à-dire des administrateurs, des officiers, plus rarement des missionnaires, servant en Afrique. Comme Broussard, ils sont en mal de reconnaissance sociale, ils définissent leur métier en même temps qu'ils l'apprennent et dans un lieu, l'Afrique sous domination française, que les explorateurs ont désigné avant eux et que la propagande coloniale continue à définir comme le théâtre de l'affrontement ultime entre la civilisation et la sauvagerie. L'érudition est dès lors le moyen de mettre en scène leur profession tout en souscrivant à un devoir moral au demeurant assez mal défini. Cependant, s'ils constituent une élite possible de leur profession, ceux qui s'engagent avec Delafosse dans des recherches systématiques sur les populations soumises à la domination sont une étroite et en conséquence fragile minorité. D'où leur assiduité dans les réseaux savants métropolitains. On les croise dans les sociétés savantes parisiennes, leurs travaux sont acceptés dans les meilleures revues métropolitaines et, ce qui est plus intéressant encore, ils rallient en 1910 l'Institut ethnographique, partageant ainsi les risques, puis les profits, d'une dissidence qui participe à la recomposition en cours de la science de l'homme et contribue à l'installer sur des bases culturalistes. Leurs stratégies croisées de publication, les liens que mettent plus accidentellement en évidence les correspondances échangées, l'organisation paritaire qu'ils se donnent dès 1910 autorisent à parler d'un véritable réseau de recherche coloniale greffé sur des réseaux antérieurs, personnels comme celui des correspondants de Ernest-Théodore Hamy, professeur d'anthropologie du Muséum et directeur du musée d'ethnographie du Trocadéro, et en dialogue avec les réseaux de la science de l'homme, en particulier avec les spécialistes universitaires qui fondent l'Institut français d'anthropologie en 1911.

Prendre ce réseau colonial de recherche comme objet d'étude, c'est en fait renouer avec une interrogation classique sur l'articulation entre savoir et pouvoir dans le contexte de l'exercice de la domination coloniale. Que la colonisation ait été le cadre de production de connaissances nouvelles sur les populations dominées est un truisme dont s'est emparé la première idéologie

*coloniale. Présentée au départ comme l'instrument de l'expansion et de l'exploitation coloniales, la science est apparue dans un second temps comme une légitimité de substitution. Dans cette logique, la « découverte » scientifique des populations dominées, de leur histoire ou de leur culture devenait la maigre contrepartie de leur aliénation. Cet argument simpliste reparait insidieusement à chaque fois que l'on oppose ceux qui participent directement à la domination qui seraient des utilitaristes aveugles et impénitents, et les vrais « savants » qui seraient au contraire capables de percer à jour le rapport colonial pour aller véritablement à la rencontre des dominés. Il a suscité dès les années 1970 une critique radicale qui s'appuyait sur la logique marxiste, où l'idéologie est une superstructure produite par et pour l'infrastructure, pour dénoncer les sciences « coloniales » comme des sciences aux ordres, sans autre cohérence que celle de l'exploitation. Elle a nourri des travaux très riches qui ont fait l'inventaire des acteurs et des spécialités mobilisées par les sciences coloniales, et qui ont de même soumis leurs catégories à une déconstruction systématique. Tous ont mis en évidence une grande complexité qui incite à reconsidérer l'autonomie accordée a priori aux sciences dites « coloniales » tant les échanges sont denses et réciproques avec les sciences par contraste métropolitaines... ».*

*DU JARDIN D'ESSAIS COLONIAL À LA STATION EXPÉRIMENTALE – 1880-1930  
Christian Bonneuil – Mina Kleiche – « Du jardin d'essais colonial à la station expérimentale – 1880 – 1930 – Éléments pour une histoire du CIRAD » - Collection « Autrefois l'agronomie » CIRAD – 1993.*

Dans un domaine différent, l'agronomie, l'émergence d'une science coloniale, au-delà des spécificités scientifiques, économiques et institutionnelles propres à la discipline, le débat est de même nature que celui mené dans le domaine des sciences de l'homme, entre praticiens de terrain, devenus peu à peu également savants formés, responsables administratifs et économiques, et les tenants et mandarins de la science métropolitaine. Il se conclut de même par une autonomie de la « science coloniale », malgré des rapports étroits avec la « science métropolitaine ». C'est ce qu'affirment les deux auteurs ci-dessus mentionnés dans le résumé de leur ouvrage.

*« Mise en valeur de l'empire colonial et naissance de l'agronomie tropicale »*

*« De 1880 à 1930, dans les colonies tropicales françaises, les sciences du végétal, initialement centrées sur l'exploration botanique, le transfert de plantes et les tentatives d'acclimatation menées dans des jardins d'essais, furent peu à peu dominées par les sciences agronomiques conduites dans des stations de recherche spécialisées dans l'étude d'une seule culture. / Une première période (de 1880 à 1900 environ) constitue l'ère des jardins d'essais. Le développement de ces institutions – et d'un ensemble de pratiques scientifiques et techniques connexes – correspond à une première phase de la colonisation française en Asie et en Afrique tropicale, celle de la conquête, des débuts de l'occupation et des projets d'exploitation du sol par les colons eux-mêmes. / Une deuxième période (de 1900 à 1914 environ) est caractérisée par l'émergence de nouveaux hommes formés à l'école de l'agronomie française et de nouvelles approches scientifiques et techniques. Dans un contexte où l'agriculture indigène et son amélioration sont devenues prioritaires, où l'agronomie de plantation a trouvé ses marques après bien des tâtonnements, l'intérêt de l'introduction et des essais systématiques de nouvelles plantes est sérieusement contesté. Les expériences, menées sur de plus grandes surfaces, sont orientées vers la comparaison de variétés et de fumure du sol, avec un souci économique plus présent. / Une troisième période (dans l'entre-deux-guerres) marque l'essor de l'agronomie tropicale française, dans le cadre d'une nouvelle politique économique, la « mise en valeur » des colonies ». Chaque colonie devait se spécialiser dans la production massive d'un faible nombre de produits agricoles prioritaires, afin d'approvisionner la métropole. A cette spécialisation productive répondit l'essor des stations expérimentales spécialisées sur une plante. L'amélioration des plantes et de la phytopathologie se développèrent alors tout particulièrement. / En fait, la chronologie n'est bien sûr pas si claire. Ce qui nous importe surtout ici est de suivre la dynamique complexe qui a mené à l'introduction conjuguée de nouvelles pratiques de recherche et de nouveaux schémas d'exploitation des territoires tropicaux.. »*

*« Aux origines de la recherche agronomique tropicale : naissance des institutions »*

L'auteur, Mina Kleiche, rappelle l'origine de son étude : mémoire de DEA, consacré à l'émergence d'une nouvelle discipline, la recherche agronomique tropicale. Elle se situe d'abord avant le « *projet global d'exploitation rationnelle et intensive des richesses coloniales* » d'Albert Sarraut (1923) puis elle évoque la période charnière « *...où l'arrivée de nouvelles données scientifiques annonce un déplacement dans le concept de la pratique agricole avant les projets politiques d'une organisation scientifique de l'agriculture dans les colonies. En métropole, les scientifiques du Muséum et le « parti colonial » sont en désaccord sur la nécessité de mettre en place une science utile pour organiser l'exploitation agricole des colonies. D'un côté, le Muséum voit dans les jardins d'essais des établissements de recherche scientifique centralisant l'organisation des services agricoles ; de l'autre, le « parti colonial », s'exprimant par la voie de l'Union coloniale française, veut en faire des organes de propagande pour attirer les colons agriculteurs et les capitaux dans les territoires coloniaux....* ».

L'auteur évoque ensuite la création d'une annexe du Muséum, le Jardin colonial de Nogent, vite séparé de son fondateur pour devenir l'organe centralisateur interlocuteur des jardins d'essais coloniaux. Après avoir analysé trois exemples (Madagascar, Guinée, Tunisie), elle conclut : « *...De cette étude, il ressort que les stations expérimentales sont nées de la convergence de deux courants qui s'étaient opposés : elles réunissent à la fois la recherche (étude des sols, du climat, des plantes) et la vulgarisation (multiplication des semences dans des champs expérimentaux). La première guerre mondiale, jouant comme test de la rentabilité des investissements coloniaux, a catalysé le lancement, en 1920, d'une campagne de mise en place de stations expérimentales en Afrique. Ces stations se situent à la croisée du courant des scientifiques du Muséum et de l'administration coloniale. Elles seront le lieu d'expression d'une recherche agronomique tropicale pratiquée par une nouvelle génération de scientifiques, les scientifiques coloniaux formés principalement au Jardin colonial de Nogent. Ainsi, la recherche agronomique tropicale telle qu'elle a été instituée en Afrique au lendemain de la première guerre mondiale n'est pas séparable du phénomène colonial qui lui a imprimé, dès le début, son sens utilitaire et pratique.* ».

### **Éléments de bibliographie.**

Les sciences hors d'Occident au XXe siècle. / sous la dir. de Roland Waast - Paris : ORSTOM éd., 1996 (en particulier : Coopérations scientifiques internationales, Jacques Gaillard, éd. scientifique - Médecines et santé, Anne-Marie Moulin, éd. scientifique - Les sciences au Sud, état des lieux, Roland Waast, éd. scientifique - Sciences et développement, Martine Barrère, éd. Scientifique - Les sciences coloniales : figures et institutions - Patrick Petitjean, éd. scientifique).

Les Nègres – Maurice Delafosse – L'Harmattan, 2005 (pour le texte de vulgarisation et dernier ouvrage de l'auteur, 1930 et pour la présentation par Bernard Mouralis).

Du jardin d'essais colonial à la station expérimentale : 1880-1930 : éléments pour une histoire du CIRAD / Christophe Bonneuil,... Mina Kleiche Paris : CIRAD, cop. 1993.

Des savants pour l'Empire : la structuration des recherches scientifiques coloniales au temps de la mise en valeur des colonies françaises : 1917-1945 / Christophe Bonneuil Éd. De l'ORSTOM 1991.

Une science impériale pour l'Afrique ? – La construction des savoirs africanistes en France, 1878-1930 – Emmanuelle Sibeud - Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales – 2002.

Les Chercheurs des pays en développement : origines, formations, pratiques de la recherche et production scientifique – Jacques Gaillard, Paris, Éd. de l'ORSTOM, 1989

Les indicateurs de science pour les pays en développement : actes de la Conférence internationale sur les indicateurs de science dans les pays en développement, Paris, UNESCO, du 15 au 19 octobre 1990 / [organisée par l'] ORSTOM [Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération, et le CNRS [Centre national de la recherche scientifique] ; textes réunis, éd. et présentés par Rigas Arvanitis et Jacques Gaillard

La coopération scientifique et technique avec les pays du Sud : peut-on partager la science ? – Jacques Gaillard, Karthala (col. « Hommes et sociétés), 1999.

Il était une fois l'ethnographie - Germaine Tillion , Paris, Éd. du Seuil, 2000

### **Sigles**

ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

ANRS : Agence nationale de recherche sur le Sida

BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières

CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement

CEA : Commissariat à l'énergie atomique

CEMAGREF : Institut de recherche pour l'ingénierie pour l'agriculture et l'environnement

CNC : Comité national de coordination pour la recherche au service du développement

CNRS : Centre national pour la recherche scientifique

CTFT : Centre technique forestier tropical

DGRST : Délégation générale à la recherche scientifique et technique

GERDAT : structure pré figurative du CIRAD

IEMVT : Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux

INED : Institut national de recherches démographiques

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

INRA : Institut français de la recherche agronomique

IRAT : Institut de recherche agronomique tropicale

INRETS : Institut nationale de recherche sur les transports et leur sécurité

IRHO : Institut de recherche pour les huiles et oléagineux

INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale

ORSC : Office de la Recherche Scientifique Coloniale

ORSOM : Office de la recherche scientifique Outre-Mer

ORSTOM : Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ; à partir de 1984, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération